

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Février 2018

24x18

RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE A LA VACANCE D'UN EMPLOI

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, comme le prévoit la loi 84-16 du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment son article 3 alinéa 5, des emplois permanents peuvent être pourvus par des agents non-titulaires lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

Madame le Maire indique qu'une déclaration de vacance de poste en date du 24/07/17, n°2017-10-96, a été faite auprès du Centre de Gestion, d'examiner l'ensemble des candidatures qui seraient susceptibles de correspondre au profil souhaité de Responsable Opération Investissement Patrimoine Bâti afin de satisfaire aux besoins des services techniques.

Qu'à défaut de candidatures d'agents titulaires de catégorie A, pour occuper ce poste, Madame le Maire demande à ce que le conseil municipal l'autorise à recruter, un(e) Ingénieur non-titulaire, sur la base d'un contrat de 3 ans, tel qu'il est prévu par l'article 3, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Si tel est le cas, Madame le Maire propose au conseil municipal que la rémunération de cet agent soit calculée par référence à l'indice brut correspondant au 2ème échelon de la grille indiciaire d'Ingénieur territorial et que le régime indemnitaire correspondant à ce grade lui soit applicable dans la limite des critères et des taux fixés par délibération fixant le régime indemnitaire applicable aux agents communaux .

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE le Maire faute de fonctionnaire correspondant au profil, le recrutement, à compter du 1er mars 2018, d'un Ingénieur contractuel pour une durée de trois ans sur les bases de l'article 3 de la loi n°84-1 du 26 janvier modifié.
- DIT que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 2ème échelon du grade d' Ingénieur territorial.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 – M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX – BATTINI - AMARO

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 23 Février 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA